

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup>M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CUROX<sup>®</sup>M-102R

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : United Initiators GmbH  
Dr.-Gustav-Adolph-Str. 3  
82049 Pullach

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : contact@united-in.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 / 89 / 74422 – 0 (24 h)

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Peroxydes organiques, Type D	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Version 1.0      Date de révision: 03.01.2019      Numéro de la FDS: 600000000785      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices /matières combustibles

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P235 Tenir au frais.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P315 Consulter immédiatement un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version 1.0      Date de révision: 03.01.2019      Numéro de la FDS: 600000000785      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 03.01.2019

### Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène (No.-CAS 6846-50-0)  
Butanone-2, peroxyde (No.-CAS 1338-23-4)

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Peroxydes organiques  
Mélange liquide

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	6846-50-0 229-934-9 01-2119451093-47	Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 3; H412	>= 55 - < 65
Butanone-2, peroxyde	1338-23-4 215-661-2 01-2119514691-43-0000	Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 30 - < 35

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.  
Appeler immédiatement un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Appeler immédiatement un médecin. En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque de graves lésions des yeux. Susceptible de nuire au fœtus. Provoque de graves brûlures.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent s'auto-enflammer. Le produit brûle violemment. La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le produit va flotter sur l'eau et peut être rallumé sur les eaux de surface. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Enlever toute source d'ignition.  
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.  
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.  
Nettoyer immédiatement les déversements.  
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.  
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.  
Enlever avec un absorbant inerte.  
Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.  
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas avaler.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Éviter tout confinement.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Se laver à fond après manipulation.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Protéger de toute contamination.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'écart des matières combustibles.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de décomposition! Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.
- Température de stockage recommandée : < 30 °C
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version 1.0      Date de révision: 03.01.2019      Numéro de la FDS: 600000000785      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 03.01.2019

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Butanone-2, peroxyde	1338-23-4	VLCT (VLE)	0,2 ppm 1,5 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Butanone-2, peroxyde	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,35 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,33 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	7,05 mg/m <sup>3</sup>

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Butanone-2, peroxyde	Eau douce	0,0056 mg/l
	Eau de mer	0,00056 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,056 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0876 mg/kg
	Sédiment marin	0,00876 mg/kg
	Sol	0,0142 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.  
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

### Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture :  $\geq 480$  min  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

### Remarques

: Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### Protection de la peau et du corps

: Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale

### Protection respiratoire

: En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

### Filtre de type

: Filtre ABEK

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide  
Couleur : rouge  
Odeur : caractéristique  
pH : Donnée non disponible  
Point/intervalle de fusion :  $< -25$  °C  
Point/intervalle d'ébullition : Décomposition: Se décompose au-dessous du point d'ébullition.  
Point d'éclair : 84 °C  
Méthode: coupelle fermée  
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,01 gcm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Solvant: Phtalates Description: complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	:	13 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. Peroxyde organique

### 9.2 Autres informations

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	60 °C Méthode: Test ONU H.4 TDAC-Température de décomposition autoaccélérée. Température la plus basse à laquelle la dimension de l'ensemble testé produira une réaction de décomposition auto-accélé-rante.
--	---	--

Indice de réfraction	:	1,438 à 20 °C
----------------------	---	---------------

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger de toute contamination.  
Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.  
Chaleur, flammes et étincelles.  
Éviter tout confinement.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Accélérateur, acides et bases forts, (sels de) métaux lourds, agents réducteurs

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiqu

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.450 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 4,35 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

##### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : LCLo (Rat): > 0,12 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Cochon d'Inde): > 2.000 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Butanone-2, peroxyde:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 2.500 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures.

### **Produit:**

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

### **Composants:**

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Durée d'exposition : 24 h  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Butanone-2, peroxyde:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Provoque des brûlures.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

#### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### **Composants:**

##### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

##### **Butanone-2, peroxyde:**

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### **Butanone-2, peroxyde:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Evaluation : Nocif en cas d'ingestion., Nocif par inhalation.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames  
Résultat: négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

### **Butanone-2, peroxyde:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Butanone-2, peroxyde:**

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus.

### **Composants:**

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus., Quelques preuves d'effets  
- Evaluation néfastes sur le développement sur base de tests sur les ani-  
maux.

#### **Butanone-2, peroxyde:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat  
Voie d'application: par voie orale (gavage)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel  
mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
Résultat: négatif

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **Butanone-2, peroxyde:**

Espèce	: Rat
NOAEL	: 200 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	: 28 d
Méthode	: OCDE ligne directrice 407

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Toxicité pour les poissons	: NOEC (Poisson): $\geq 6$ mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia (Daphnie)): $\geq 1,46$ mg/l Durée d'exposition: 48 h  NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0,7 mg/l Durée d'exposition: 21 jr
Toxicité pour les algues	: CE50 (Chlorella pyrenoidosa (Chlorelle)): $> 7,49$ mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et	: LOEC: 0,7 mg/l

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Butanone-2, peroxyde:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 44,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Poecilia reticulata (Guppie)): 18 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 39 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 26,7 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 5,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 48 mg/l  
Durée d'exposition: 0,5 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301B



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

### **Butanone-2, peroxyde:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

#### **Composants:**

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 1,95

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,91 (25 °C)

#### **Butanone-2, peroxyde:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 0,3 (25 °C)

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### **12.6 Autres effets néfastes**

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.  
Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADN	: UN 3105
ADR	: UN 3105
RID	: UN 3105
IMDG	: UN 3105
IATA	: UN 3105

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYL CÉTON(E))
ADR	: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYL CÉTON(E))
RID	: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYL CÉTON(E))
IMDG	: ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (METHYL ETHYL KETONE PEROXIDE(S))
IATA	: Organic peroxide type D, liquid (Methyl ethyl ketone peroxide(s))

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: 5.2
ADR	: 5.2
RID	: 5.2
IMDG	: 5.2
IATA	: 5.2

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADN

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : P1  
Étiquettes : 5.2

#### ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : P1  
Étiquettes : 5.2  
Code de restriction en tunnels : (D)

#### RID

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : P1  
Numéro d'identification du danger : 539  
Étiquettes : 5.2

#### IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : 5.2  
EmS Code : F-J, S-R

#### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 570  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat

#### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 570  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : non

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### RID

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable
- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable
- Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable
- Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable
- Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable
- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P6b	SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES	Quantité 1 50 t	Quantité 2 200 t
-----	---	--------------------	---------------------

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84

Installations classées pour la : 4421, 1436

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

protection de l'environnement  
(Code de l'environnement  
R511-9)

### Autres réglementations:

Gefahrengruppe nach § 3 BGV B4: II (Exigences légales pour l'Allemagne)

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA (US) : Dans l'inventaire TSCA

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H242	:	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H314	:	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H361d	:	Susceptible de nuire au fœtus.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Org. Perox.	:	Peroxydes organiques
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques;

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.  
Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

**Classification du mélange:**

**Procédure de classification:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX<sup>®</sup> M-102R



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.01.2019	600000000785	Date de la première version publiée: 03.01.2019

---

Org. Perox. D	H242	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4	H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Repr. 2	H361d	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR